



Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2010

Publication : 05/10/2010

EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2010

DOSSIER N° 5 :

DEMANDE DE SUBVENTIONS
DANS LE CADRE DE LA
CONSTRUCTION D'UNE
NOUVELLE MEDIATHEQUE ET
D'UNE MAISON DE LA VIE
ECOCITOYENNE ET ASSOCIATIVE

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le vingt-huit septembre 2010

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, Mlle MACERON, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAudeau, M. FARGEON, M. PASCAL, MME TRAORE, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. ABRIOUX

Excusés avec procuration : M. QUANCARD (à Mlle MACERON), MME DE PONCHEVILLE (à M. PASCAL) pour les dossiers N° 6 à 16, M. PRIKHODKO (à M. ABRIOUX), MME ROCHARD (à MME BORDES)

Absent :

Secrétaire : MME MADELMONT

**DOSSIER N° 5 : DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA
CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE MEDIATHEQUE ET D'UNE
MAISON DE LA VIE ECOCITOYENNE ET ASSOCIATIVE**

RAPPORTEUR : M. ZIMMERMANN.

Afin de renouveler et élargir les services offerts à la population dans les domaines de la lecture publique, de la vie associative et du développement durable est prévue la construction d'un ensemble immobilier appelé à accueillir une nouvelle médiathèque et une maison de la vie écocitoyenne et associative.

Le projet répond à une volonté de créer au centre ville un lieu d'échanges, de pratiques et de savoirs au service des citoyens. La nouvelle médiathèque, pensée comme un lieu de vie, de convivialité, de formation, de découverte et de loisirs, permettra de développer une offre documentaire diversifiée et multi-supports, de proposer une offre culturelle variée en direction de tous les publics et d'accueillir les usagers de façon satisfaisante, physiquement en ses murs et virtuellement en ligne. La maison de la vie écocitoyenne et associative aura pour caractéristiques d'être un lieu d'animation et de promotion de la vie associative, un lieu de ressources pour le grand public, les responsables associatifs, les adhérents et les bénévoles qui y trouveront services, conseils et accompagnement. Elle sera en outre un espace d'accueil, d'information et de sensibilisation des habitants sur les questions relatives à l'environnement, au développement durable, à l'Agenda 21.

Le projet s'inscrit dans une démarche Haute Qualité Environnementale (H.Q.E.). La démarche H.Q.E., démarche volontaire, consiste en la recherche de la qualité d'un bâtiment dans une perspective de développement durable, défini comme étant un développement qui satisfait les besoins des populations d'aujourd'hui sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Cette démarche a donc pour objectif de réaliser un bâtiment qui possède toutes les qualités architecturales habituelles (fonctionnalité, confort, esthétique, etc.), mais dans des conditions telles que les impacts sur l'environnement sont durablement minimisés.

Dans ce contexte, la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Aquitaine, le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Général de la Gironde ainsi que tout autre organisme susceptible d'apporter une aide financière à la construction ou à l'équipement (mobilier, informatique, collections...) de ce nouvel équipement seront sollicités en vue de l'obtention de subventions aussi élevées que possible.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter des participations financières auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Aquitaine, du Conseil Régional d'Aquitaine, du Conseil Général de la Gironde ainsi que de tout autre organisme susceptible de subventionner cette réalisation.

Un premier travail de programmation de cet ensemble a été réalisé à ce jour par le Cabinet ÉMERGENCE SUD de CENON et nous disposons des éléments financiers prévisionnels suivants :

- 8 M€ TTC pour la médiathèque (hors mobilier, informatique, collections)
- 3 M€ TTC pour la Maison de vie écocitoyenne et associative hors équipement
- 1 M€ TTC pour le stationnement

La surface totale de l'ensemble immobilier envisagée par le Cabinet ÉMERGENCE SUD est de 2 677 m2 de surfaces utiles et de 3 346 m2 de SHON.

Cette proposition est approuvée à la MAJORITE :

30 voix POUR

5 ABSTENTIONS (MME DE PONCHEVILLE, M ASSERAY, MME DESON, M PASCAL, M BARRIER)

Fait et délibéré le 28 Septembre 2010

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, positioned to the left of the name 'Patrick BOBET'.

Patrick BOBET